

Bientôt la fin du parking sur la dalle de la Cité ?

La société Interparking a demandé le renouvellement de son permis pour le parking de la Cité, situé au pied de la Cité administrative. C'est le moment de revoir ce permis pour éliminer toutes les voitures en surface et faire une place publique.

Le parking de la Cité est situé sur le quai de la Goffe à Liège, au pied de la Cité administrative. Depuis des dizaines d'années, une petite centaine de véhicules y sont stationnés en permanence, donnant à la place une image de « cimetière de voitures ».

Alors que la rénovation complète de la Cité administrative se profile dans quelques mois, que s'achève aussi celle de l'ancien Innovation juste à côté et que la future station « Cité » du tram s'ouvrira au pied de la place, il est temps de réfléchir à y faire autre chose.

D'autant plus que, depuis le 14 janvier et jusqu'au 30, le permis d'environnement de la société Interparking est soumis à l'enquête publique afin d'obtenir son renouvellement. Elle demande en effet de pouvoir durant 20 ans y exploiter 82 emplacements en surface et 271 en sous-sol, soit 353 places.



C'était aussi là où débarquaient les marchandises. © L.G.



Juste à côté aussi de la halle aux viandes. © L.G.

« C'est effectivement le moment de faire part de nos remarques, explique Christine Defraigne, l'échevine libérale de l'Urbanisme. Dans le cadre du renouveau de tout ce quartier, le collègue échevinal pense qu'il serait bien de transformer la dalle de la Cité en place publique, un lieu de passage pour piétons, de divertissement et de repos. »

Un endroit historique

Et de rappeler également l'historicité du lieu. « C'est sur le quai de la Goffe qu'ont débarqué par bateaux durant des siècles les marchandises qui étaient mises en vente sur la Batte et qui alimentaient aussi toute la ville. C'est sur cette dalle que se trouve par exemple la halle aux viandes. Et le grand mât planté juste devant rappelle d'ailleurs l'origine du lieu. »

Il y aurait donc moyen également de transformer le lieu en outil touristique. Les remarques à cette enquête publique doivent être adressées par mail à enquete.environnement@liege.be avant le 30 janvier. Restera alors à trouver une compensation pour les 82 emplacements perdus pour la société Interparking. ■

LUC GOCHEL